

Note introductive, novembre 2007.

Ce texte a été rédigé dans un contexte précis (cf. introduction de l'article). Depuis, je nuancerai aussi certaines affirmations (par exemple, la position juive est plus diverse que présentée sommairement dans cet article, etc.). Il est important d'en tenir compte.

Shafique Keshavjee

Version 2. 2.9.2004
Shafique Keshavjee
skeshavjee@hispeed.ch
Daillard 37, 1071 Chexbres

Eglise(s) et homosexualité

Introduction

* Le sujet est explosif, extraordinairement complexe et fortement émotionnel. Selon la manière de le traiter et d'y répondre, il est source de *division*. Au sein de l'Eglise réformée et entre les Eglises chrétiennes. Source aussi d'*exclusion*. Des personnes et surtout des ministres homosexuels qui, au terme du processus, ne se verraient peut-être pas reconnaître ; ou au contraire, des personnes qui, refusant des ministres homosexuels, ne se reconnaîtraient plus dans une Eglise qui peut-être les accueillerait.

* C'est un sujet avec des *positions inconciliables*, sans compromis possible ou vérité supérieure¹. Le texte proposé par le Conseil synodal dit bien que « les ministres homosexuels sont admis dans l'EERV ». Entre l'*admission* de ministres homosexuels dans son Eglise et leur *refus*, il n'y a pas de voie médiane.

* Le Conseil synodal s'est clairement *situé*. Les trois soirs de débat sur le sujet n'ont pas été neutres mais orientés, l'animatrice de la soirée ne distribuant pas seulement la parole, mais donnant aussi la sienne (ce qui est bien sûr son droit). Même le dernier numéro de la *Correspondance fraternelle*² consacré au sujet signale des préférences. Sont citées en priorité, et de manière majoritaire, les prises de position d'Eglises ou de théologiens allant dans le sens d'une reconnaissance.

Je suis aussi situé. Dès lors, et pour ne pas biaiser à mon tour le débat, j'ai tenu à ce que quelqu'un ayant une position fort différente de la mienne soit aussi présent. Je remercie le pasteur Raymond Bassin d'avoir accepté de présenter les positions de l'Union synodale Berne-Jura.

* Une évidence à rappeler. Au cœur de notre débat ne se trouve pas l'homosexualité, ce qui est une abstraction, mais des *personnes* homosexuelles, laïcs ou ministres. Beaucoup ont souffert, ou souffrent encore, de solitude, du jugement porté sur eux, de rejet. L'impossibilité, chez un certain nombre de jeunes en particulier d'évoquer leur homosexualité, sans encourir des moqueries ou de la réprobation, a été une cause non négligeable de suicides. Et c'est dramatique. Dans notre débat, il y a une *hiérarchie de vérités* à ne jamais oublier : *la foi au Christ, que l'Eglise doit nourrir, prime sur l'orientation sexuelle, que l'Eglise peut approuver ou non.*

« L'Eglise est appelée à accueillir et à accepter toute personne sans discrimination de sexe, de race, d'origine, de milieu, d'orientation, y compris sexuelle. Elle a pour vocation

¹ Cf. Hans Lachenmann, « Démythologiser le mouvement gay-lesbien », *Hokhma* 85, 2004, p.32.

² No 24, juillet 2004. Edition spéciale Homosexualité et ministère.

d'accueillir chacun et de l'aider à vivre sa vie et sa foi dans la fidélité à la Parole de Dieu » (Texte mis en consultation par le CS) est donc une affirmation fondamentale à laquelle tous, je pense, nous pouvons et devons souscrire.

* Le mouvement de reconnaissance de l'homosexualité comme une forme de vie parmi d'autres est aujourd'hui très fort dans la société. Et celui de la reconnaissance des ministres homosexuels dans l'Eglise réformée de Suisse l'est aussi. Oser contester ce mouvement, c'est aller à contre-courant. C'est prendre le risque d'être catalogué et étiqueté de manière réductrice.

Dans l'*Encyclopédie du protestantisme* (Cerf/Labor et Fides), par exemple, l'auteur de l'article sur l'homosexualité – Christian Demur- présente trois positions différentes sur le sujet.

« Certains, dans une approche conservatrice et puritaine, condamnent l'homosexualité, à partir d'une lecture fondamentaliste de la Bible et d'une conception de la sexualité vécue dans le seul cadre du mariage. C'est la position de la plupart des Eglises évangéliques. D'autres se situent sur le terrain d'une anthropologie fondamentale et voient dans l'altérité sexuelle une parabole de l'altérité de Dieu. L'homosexualité est alors considérée comme un « manque » ou une anomalie. Toutefois, pour la plupart des auteurs de ce courant de pensée (en francophonie : Eric Fuchs, Jean Ansaldi, Denis Müller), cette approche symbolique ne conduit pas à une condamnation morale de l'homosexualité. (...) Enfin, certains, prenant en considération la distance culturelle séparant les textes bibliques de notre situation contemporaine, regardent plus positivement l'homosexualité, comme une façon différente, mais non moralement condamnable, de vivre sa sexualité ».

Trois approches donc de l'homosexualité : celle-ci est considérée comme une *réalité condamnée*, un *manque symbolique* ou encore une *différence respectée*. Mais ceux qui critiquent moralement l'homosexualité sont *conservateurs*, *puritains* et *fondamentalistes*... Des attributs pour le moins peu élogieux ! Pas facile, dès lors, d'avoir une autre position théologique et éthique sans encourir le risque d'être à son tour enfermé, voire rejeté.

Une petite parenthèse pour faire sauter le gros préjugé de l'auteur de l'article susmentionné. Savez-vous qui est l'auteur des lignes suivantes, à mon avis brutales et inappropriées ?

« (...) l'homosexualité est une maladie physique, psychique, sociale ; elle marque l'apparition de la perversion, de la décadence, de la décomposition qui se produisent lorsque l'homme ne veut pas reconnaître l'autorité du commandement de Dieu sous l'aspect particulier qu'il revêt ici. (...) La méconnaissance de Dieu mène tout droit à la méconnaissance de l'homme, à une « humanité sans le prochain », c'est-à-dire à l'inhumanité qui a pour origine (...) l'idéal d'une masculinité sans la femme, et d'une féminité sans l'homme ».

C'est le grand théologien protestant du 20^{ème} siècle, Karl Barth³, que l'on ne peut réduire à du conservatisme, du puritanisme et du fondamentalisme ! Gare donc aux préjugés de part et d'autre ! En Eglise, nous devons offrir une réelle liberté d'expression aussi bien à ceux qui luttent contre la discrimination à l'égard des homosexuels qu'à l'égard de ceux qui luttent contre une égale reconnaissance des couples et des ministres homo- et hétérosexuels.

* L'homosexualité ne devrait jamais être abordée hors d'une réflexion plus générale sur la sexualité. Autant je m'élève, et je le dirais bien sûr pourquoi, contre la reconnaissance dans l'Eglise de ministres –ou de responsables d'Eglise- pratiquant leur homosexualité, autant je m'oppose, voire plus encore, contre l'acceptation silencieuse de ministres –ou de responsables d'Eglise- adultères. Karl Barth, qui a critiqué si violemment l'homosexualité, a eu pendant de nombreuses années une liaison avec sa secrétaire. Ce qui fit souffrir très intensément son épouse. On ne peut pas interroger une forme de

³ *Dogmatique*, III, 4, 1^{er} vol, Labor et Fides, pp.170-172. Cité dans l'excellent ouvrage de Jean-Yves Savoy *A l'écoute de personnes concernées par l'homosexualité*, CSP, 1982, p.123.

sexualité qui pose problème et passer sous silence les autres. La dynamique chrétienne de guérison concerne la sexualité sous toutes ses facettes (homosexuelles *et* hétérosexuelles). Et bien évidemment, la dynamique chrétienne de guérison ne concerne pas que la sexualité, mais toutes les dimensions de l'existence (psychologiques, relationnelles, financières, économiques, politiques, écologiques etc. qui sont tout aussi, voire plus importantes encore !).

* Dernière remarque introductive. Ce n'est bien évidemment pas à partir d'une position de supériorité morale que je m'exprime. Comme tous les membres de l'Eglise, je suis un « pécheur » vivant du pardon du Christ. La critique du comportement sexuel –homosexuelle ou adultère- d'une autre personne, et en particulier d'un autre ministre, je ne la fais pas à partir d'une éventuelle « meilleure qualité de vie ». Le Christ juge nos pensées les plus intimes et évalue nos engagements réels au service de nos prochains (cf. Matthieu 5/27-30 et Matthieu 25/31-46) et je sais que je ne suis au-dessus de personne. C'est à partir d'une fidélité à la Parole de Dieu –comme ceux qui cherchent à mieux reconnaître les homosexuels- et à partir du fort consensus qui a existé, et existe encore, au sein de la tradition judéo-chrétienne largement majoritaire que je me risque à me positionner.

Approches et perspectives

Pour éclairer notre problématique, je propose neuf approches ou perspectives. Celles-ci évoquent non seulement des contenus, mais aussi des processus pour affiner ce contenu. A chaque fois, je me situerai aussi personnellement sous forme d'une thèse ou d'une proposition.

1. Approche existentielle

Nos expériences personnelles et nos rencontres nous marquent profondément. A partir d'elles, nous lisons aussi la Bible d'une manière différente. Nous y sélectionnons ce qui conforte nos choix ou... conteste ceux des autres !

Martin Hoegger et moi-même sommes allés au COE rencontrer Alan Falconner, responsable de Foi et Constitution. La plupart des Eglises du monde ont été profondément –et souvent durablement- divisées quand les questions liées à l'homosexualité n'étaient pas abordées avec tact. Tenant compte de cette réalité, ils nous ont suggéré de ne pas aborder ce sujet de manière publique et polémique, mais de rassembler des personnes d'avis divergents au sein d'un espace protégé et animé par une personne neutre. Ensuite seulement, de faire connaître ensemble leurs accords et leurs désaccords. Nous avons suggéré au CS de suivre cette voie. Mais nous n'avons pas été entendus. L'option a été très différente ! Tout a commencé par une table ronde télévisée et les soirées publiques ont été animées par une personne clairement située !

Nous ne pouvons pas revenir en arrière. Ce qui importe, c'est la qualité d'écoute des expériences des uns et des autres, sachant que le sujet est extrêmement sensible.

Mon expérience personnelle.

<p>Proposition 1 : Que le Synode, avant de prendre une décision finale, crée un groupe protégé, et animé par une personne neutre, où une écoute profonde des avis divergents puisse avoir lieu. Que dans ce lieu aussi soient mesurées les portées d'une décision, qu'elle soit favorable ou non à la reconnaissance des ministres homosexuels, pour les personnes qui se sentiraient nécessairement exclues.</p>
--

2. Approche scientifique

Les partisans comme les opposants à une justification théologique de l'homosexualité se réfèrent souvent aux « sciences » (explications psychologiques, médicales, biologiques, etc.) pour justifier leurs points de vue respectifs. Les uns pour en montrer la normalité, les autres, la pathologie.

Mère castratrice, père inexistant ; transmission génétique ; effet de produits chimiques absorbés ou inhalés (pesticides, etc.) transformant les organismes (en 50 ans, diminution de 50% du nombre de spermatozoïdes chez l'homme) ; blocage dans le développement psychologique des individus ; sentiment identitaire déficient... autant d'« explications » dont la valeur est fort limitée.

Thèse 1 : Les références aux sciences pour justifier ou dénigrer l'homosexualité sont peu pertinentes. Un travail serein et non partisan reste à faire.

3. Approche exégétique

Deux dangers guettent les lecteurs de la Bible :

- celui de relativiser les textes qui nous gênent en leur trouvant un sens contextuel qui nous arrange⁴ et
- celui de déformer le sens des textes en les absolutisant et en les extrayant de leurs contextes.

Textes bibliques principaux concernant l'homosexualité

* « *Tu ne coucheras pas avec un homme comme on couche avec une femme ; ce serait une abomination* » (Lévitique 18/22)

* « *Quand un homme couche avec un homme comme on couche avec une femme, ce qu'ils ont fait tous les deux est une abomination ; ils seront mis à mort, leur sang retombe sur eux* » (Lévitique 20/13).

* David à l'égard de Jonathan en apprenant sa mort :

« *Que de peine j'ai pour toi, Jonathan mon frère ! Je t'aimais tant ! Ton amour était pour moi une merveille plus belle que l'amour des femmes* » (1 Samuel 1/26)

* Le récit de Loth à Sodome dans lequel les habitants veulent « connaître » les hommes qui y sont ses hôtes (Genèse 19).

* « *C'est pourquoi Dieu les a livrés à des passions avilissantes : leurs femmes ont échangé les rapports naturels pour des rapports contre nature ; les hommes de même, abandonnant les rapports naturels avec la femme se sont enflammés de désir les uns pour les autres, commettant l'infamie d'homme à homme et recevant en leur personne le juste salaire de leur égarement* » (Romains 1/26-27).

* Voir les listes de « péchés » gravement réprouvés dans 1 Corinthiens 6/9-10 ; 1 Timothée 1/9-11 ; Apocalypse 21/8 et 22/15.

Dans ces listes on trouve les mots de *pornoï*, de *malakoi* et de *arsenokoitai* que les traducteurs rendent de manière équivoque par débauchés, pédérastes, efféminés, homosexuels...

Le résumé en trois points de Jean-Yves Savoy me semble pertinent :

« Nous constatons qu'il y a en fait peu de textes qui, dans la Bible parlent de l'homosexualité. Il n'y a pas de texte qui traite de l'homosexualité en tant que telle. Celle-ci est toujours présentée à l'intérieur d'un thème général : l'idolâtrie et le paganisme, mais elle ne constitue pas un thème en soi qui ferait l'objet d'un développement spécifique. »

⁴ Voici ce qu'a écrit John J. McNeill, jésuite et psychothérapeute : « Que dit l'Écriture au sujet de l'homosexualité ? D'éminents biblistes se sont penchés sur la question. Ils ont toujours conclu qu'aucun passage de la Bible ne portait une condamnation indiscutable de l'homosexualité » cité in <http://perso-club-internet.fr/catelg>. Le site de Bernard Reymond et de Gilles Castelnau. Dans le même site, heureusement, Thomas Römer a l'honnêteté de reconnaître que les textes du Lévitique interdisent ce que l'on appelle l'homosexualité (cf. son article Homosexualité et Ancien Testament).

Nous constatons enfin que lorsque un texte parle d'homosexualité, il en parle en terme de condamnation irrévocable »⁵.

Thèse 2 : Dans un contexte de critique de l'idolâtrie et de l'impureté, les auteurs bibliques condamnent explicitement les pratiques homosexuelles de leurs temps.

4. Approche herméneutique

Les textes bibliques ne peuvent être transposés sans autre. Ils s'adressent en premier lieu aux personnes de leur temps, en fonction de leurs propres références culturelles, religieuses et scientifiques. Ils doivent dès lors être interprétés pour faire sens aujourd'hui.

Une question légitime nous est posée par les personnes luttant pour la reconnaissance des homosexuels : l'homosexualité décrite dans plusieurs passages bibliques est-elle *la même* que celle vécue aujourd'hui ?

Selon ces personnes, la réponse est négative. L'homosexualité critiquée dans la Bible serait celle entre deux inégaux : un violeur et un violé (Genèse 19, si ce texte parle d'homosexualité) ; un maître et son esclave (comme chez les Romains) ou encore un adulte et un adolescent (comme chez les Grecs). Selon cette interprétation des textes, une relation homosexuelle inégalitaire et hiérarchique y serait critiquée. Or la relation d'amour que ces partisans cherchent à défendre et à justifier est une relation non pas inégalitaire, mais égalitaire, non pas hiérarchique, mais réciproque. Comme le Dieu de la Bible est amour, égalité et réciprocité il ne peut dès lors, disent-ils, s'opposer à un tel amour entre deux personnes homosexuelles qui seraient fidèles l'une à l'autre...

(Il importe de clairement différencier le statut de couples homosexuels où les deux partenaires sont fidèles l'un à l'autre -couples qui, selon ces partisans devraient être reconnus- de celui de personnes homosexuelles vivant avec plusieurs partenaires, et dont la situation pose problème à tous.⁶)

L'analyse est séduisante, mais insatisfaisante. Rien dans les textes du Lévitique ou dans l'épître aux Romains ne semble justifier que l'homosexualité critiquée serait celle entre deux personnes dont l'une dominerait l'autre.

Thèse 3 : Il est préférable de reconnaître que les auteurs bibliques condamnent les pratiques homosexuelles de leurs temps, quelles qu'elles aient pu être, quitte à choisir une éthique autre que celle préconisée par ces auteurs, plutôt que de vouloir se justifier à l'aide de ces textes, en devant alors en tordre leur sens explicite.

5. Approche intra-protestante

* Plusieurs *Eglises réformées* cantonales de Suisse, non seulement accueillent les couples homosexuels et les bénissent, mais consacrent des ministres homosexuels (Argovie, Berne-Jura,

⁵ J.-Y. Savoy, op.cit., p.107. Cf. aussi p. 116.

⁶ Un sondage sérieux (?) effectué aux Etats-Unis aurait établi que « le nombre de partenaires sexuels pendant toute la durée de la vie s'élève à 50 chez les homosexuels, contre 4 chez les hétérosexuels, soit une proportion de 1 à 12 ». Parmi les homosexuels, moins de 2% auraient un mode de vie monogame, contre 83% chez les hétérosexuels, soit une proportion de 1 à 41. Cf. *Sex in America. A Definitive Survey*, Boston 1994 (cité in *Hokhma*, op.cit. p. 20). Il se peut que la non reconnaissance des personnes homosexuelles contribue à leur recherche de plusieurs partenaires multiples. Mais d'un point de vue d'éthique chrétienne, la polygamie hétéro- comme homosexuelle ne pourra jamais être justifiée et encouragée. Dans ce document donc, je n'entre même pas en matière pour de telles formes de sexualité, les considérant comme non acceptables. La forme d'homosexualité qui est discutée ici est celle entre deux personnes fidèles l'une à l'autre.

Schaffouse, Zürich...). D'autres (Genève, Grisons...) ont refusé d'aller aussi loin, mais maintiennent la question ouverte. The United Church of Christ au Canada et aux Etats-Unis ont choisi de ne pas rejeter des candidats au ministère s'ils sont homosexuels. En Hollande, les Eglises réformée et luthérienne en cours d'union bénissent aussi les couples homosexuels. L'Eglise réformée unie dans le Royaume uni, après avoir fait un pas vers le ministère des homosexuels, est revenue en arrière en décrétant un moratoire, et cela afin d'éviter une division. A ma connaissance (cf. le site www.davidetjonathan.com) le Conseil permanent Luthéro-Réformé de France aurait tenu récemment des propos fort réservés sur ces sujets (non-reconnaissance des pasteurs homosexuels et non-entrée en matière pour la bénédiction des couples homosexuels) après avoir montré une ouverture certaine.

Les Eglises réformées (75 millions de membres) sont certainement les plus ouvertes du monde sur l'accueil des homosexuels. Cela dit, lors de la dernière Assemblée mondiale des réformés à Accra (août 2004), la diversité des points de vue était telle que le comité exécutif conclut que « nous pouvons au moins nous mettre d'accord qu'il est faux de violer les droits humains pour quelques raisons que ce soit –orientation sexuelle incluse »⁷.

* Les *Eglises anglicanes, luthériennes et méthodistes* sont toutes divisées sur ces questions⁸.

* Les *évangéliques* affirment clairement que l'homosexualité est un péché, une déviance qui doit être corrigée, alors que l'homosexuel, lui, doit être accompagné avec sensibilité et accueil⁹.

6. Approche œcuménique

L'Eglise catholique romaine et l'Eglise orthodoxe condamnent sans ambiguïté l'homosexualité, même si un certain nombre de prêtres ou de théologiens essaient d'assouplir cette position.

« Elle (l'homosexualité) revêt des formes très variables à travers les siècles et les cultures. Sa genèse psychique reste largement inexplicée. S'appuyant sur la Sainte Ecriture, qui les présente comme des dépravations graves, la Tradition a toujours déclaré que les actes d'homosexualité sont intrinsèquement désordonnés » (Catéchisme de l'Eglise catholique § 2357).

En ce qui concerne les prêtres, s'ils ont une orientation homosexuelle *sans une pratique homosexuelle*, ils peuvent exercer leur ministère.

Le Département des relations extérieures du Patriarcat de Moscou a rédigé récemment un texte virulent condamnant l'homosexualité¹⁰.

« Les avocats de l'ordination des homosexuels maintiennent qu'il n'y a pas de condamnation directe de cette sorte de contacts sexuels dans les Saintes Ecritures et que les textes susmentionnés (Lév.18/22 ; 20/13 ; Rom. 1/18-32 ; 1 Cor. 6/9-10) ne devraient pas être compris de manière littérale, comme selon eux seuls les fondamentalistes et les conservateurs le font. Mais dans ce cas, tout texte biblique peut être interprété dans n'importe quel sens, selon les désirs du moment d'un groupe particulier de personnes. Les textes bibliques concernant la condamnation de l'homosexualité sont clairs et sans équivoque. Ils ont formé la morale chrétienne, éduqué beaucoup de générations de personnes et créé la culture moderne.

⁷ ENI (Ecumenical News International), 04-0496.

⁸ Pour toutes ces Eglises, voir le document de Martin Hoegger « Positions d'Eglises protestantes et anglicanes, membres du COE sur l'homosexualité » et celui intitulé « Réflexions œcuméniques sur le thème Homosexualité et ministère » (à obtenir par mail à l'adresse mhoegger@hotmail.com). Dans ce dernier texte, Martin Hoegger rappelle toutefois que la communion anglicane, à la conférence de Lambeth de 1998, par la majorité de ses évêques, a clairement rejeté l'ordination de personnes engagées dans une union homosexuelle (526 non/ 79 oui/ 45 abstentions). Et de même, que la Conférence mondiale méthodiste, a décidé en l'an 2000, de ne pas admettre les homosexuels au ministère.

⁹ Voir par ex. « Foi chrétienne et homosexualité ». Une prise de position du Conseil de l'Alliance Evangélique Romande, AER, 1256 Troinex.

¹⁰ Ce texte a été rédigé suite à l'ordination d'un prêtre anglican homosexuel aux Etats-Unis au rang d'évêque et a signalé le gel des relations entre ces deux Eglises.

La négation du sens direct des mots de Paul contredit la longue tradition chrétienne, à travers les siècles, de compréhension de ces textes et est contraire au sens commun »¹¹.

Un petit rappel. La population globale des chrétiens est d'environ 2 milliards de personnes. Un milliard (50%) est catholique ; 215 millions sont orthodoxes (11%) et les évangéliques/charismatiques –dans et surtout hors des Eglises historiques- seraient plus de 600 millions (25-30%). *Concrètement, cela signifie que près de 90% des chrétiens appartiennent à des Eglises qui se sont situées clairement contre une justification théologique de l'homosexualité. Et les 10% d'Eglises restantes sont fort divisées.*

Thèse 4 : La grande majorité des Eglises chrétiennes du monde ont des positions qui refusent de bénir des couples homosexuels et de consacrer des ministres qui le seraient.

Une parenthèse qui n'en n'est pas une. Deux objections que j'entends immédiatement.

1. « La Vérité ne se trouve pas du côté du grand nombre. Ces chiffres n'ont donc pas de valeur ! »

Il est vrai que la Vérité n'est pas forcément chez la majorité (même si notre système démocratique, largement promu par les protestants, se base sur ce système !). Cela dit, le fait que l'écrasante majorité des chrétiens lit les textes bibliques et comprend la tradition de cette manière doit faire réfléchir.

2. « Si les réformés avaient attendu que les Eglises majoritaires consacrent des femmes au ministère, ils seraient toujours en train d'attendre ! »

Que des femmes aient un ministère de prophète voire de témoin privilégié (la résurrection du Christ !), contrairement à la pratique homosexuelle, cela est attesté clairement dans les Ecritures et dans la tradition de l'Eglise. Lorsque des protestants ont innové dans le domaine, ils ne l'ont pas fait contre l'enseignement fondamental qui traverse les textes bibliques (pleine égalité de la femme), mais grâce à lui¹².

7. Approche interreligieuse

Les bouddhistes n'ont pas clairement statué sur l'homosexualité ; les musulmans si. L'homosexualité, en islam, c'est le *khata*, la faute, une honte absolue. Cela dit, il existe des minuscules groupes de « musulmans homosexuels » qui essaient de lutter contre les rejets dont ils sont les victimes.

Plus intéressant pour les chrétiens, c'est la position juive, puisque la référence aux textes du Premier Testament est la même.

« Le judaïsme orthodoxe s'oppose à la tendance moderne de légitimer l'homosexualité, mais il établit une distinction entre l'acte homosexuel, et l'homosexuel lui-même. C'est l'acte homosexuel qui est condamné comme une ignominie, et non les individus qui le commettent. Le judaïsme prône au contraire la compassion à l'égard de ces derniers et encourage les efforts pour changer leurs habitudes sexuelles »¹³.

Comme pour les musulmans, il y a des groupes de juifs homosexuels qui commencent à être reconnus par le mouvement réformé¹⁴.

¹¹ “The Church cannot approve of the perversion of human nature created by the Creator himself” www.russian-orthodox-church.org.ru/ne311176.htm

¹² Parmi d'autres textes, voir Miryam, la prophétesse (Exode 15/20), Déborah, la prophétesse et la juge (Juges 4/4ss) ; Marie de Magdala et les autres femmes témoins, envoyées pour annoncer la résurrection du Christ (Matthieu 28/7ss et par.) Il est vrai que cette reconnaissance du ministère féminin s'oppose à quelques textes explicites du N. T. (cf. par ex. 1 Timothée 2/12-15) mais pas au mouvement général qui les traverse.

¹³ *Dictionnaire encyclopédique du judaïsme*, Robert Laffont. Article « Homosexualité ».

¹⁴ Sur le rapport entre religions et homosexualité, voir le dossier dans la revue *Actualité des religions*, 5, 1999, pp.36-51.

Thèse 5 : La tradition monothéiste, dans ses courants très largement majoritaires, s'oppose clairement à l'homosexualité. Elle considère que cette pratique ne peut être ni justifiée théologiquement (bénédiction des couples homosexuels) et encore moins donnée en exemple (reconnaissance de ministres homosexuels).

8. Approche « sociale »

L'accueil et la reconnaissance des homosexuels constituent un mouvement qui traverse toutes les sociétés (occidentales). Ce mouvement influence –positivement et négativement- la vie des Eglises. Positivement, car il oblige les Eglises à reconnaître combien leur accueil des personnes homosexuelles a été souvent inadéquat pour ne pas dire désastreux. Négativement, car les valeurs de la société ne sont pas forcément celles des Eglises.

L'Eglise a le devoir de différencier les valeurs qui lui sont propres de celles partagées par d'autres acteurs de la société. L'Eglise a le droit aussi de différencier les valeurs qu'elle veut promouvoir avec d'autres au sein de la société de celles, plus exigeantes, qu'elle souhaite vivre en son sein.

Proposition 2 : L'Eglise s'engage à soutenir les efforts visant à mieux protéger juridiquement les droits des personnes et couples homosexuels (Pacte civil de solidarité) afin qu'elles ne soient pas victimes de discrimination et d'abus. Elle s'engage aussi à protéger l'institution du mariage en la différenciant clairement des partenariats enregistrés. Elle garantit aussi l'intérêt de l'enfant en s'opposant à toute possibilité d'adoption par des couples homosexuels¹⁵.

9. Approche « ecclésiale »

Quelles sont dès lors les valeurs spécifiques que l'Eglise devrait défendre ?

L'enseignement biblique n'est pas d'abord contre l'homosexualité mais pour une ouverture à l'amour transformateur de Dieu, dans le célibat ou la fidélité d'un couple hétérosexuel.

L'ouverture à Dieu est donc première, et l'orientation sexuelle, seconde.

Proposition 3 : Au nom de l'ouverture première à la grâce de Dieu, les chrétiens luttent contre toute forme de discrimination à l'égard de personnes eu égard notamment à leur orientation ou leur pratique sexuelle. Leur responsabilité première est de favoriser une relation vivante entre le Christ et toutes les personnes qu'elles rencontrent.

Cela dit, si l'orientation sexuelle est seconde, elle n'est pas secondaire. Le projet explicite de Dieu dans la Bible est le célibat (1 Corinthiens 7/8, 25-35 ; Matthieu 19/10-12) et l'amour fidèle au sein d'un couple hétérosexuel (Matthieu 19/1-9 ; Genèse 2/18-24 ; Ephésiens 5/21-33).

Proposition 4 : Au nom du célibat, les chrétiens soutiennent les personnes non mariées de l'Eglise afin qu'elles vivent avec chasteté dans l'ouverture à la grâce de Dieu. Au nom de l'amour fidèle au sein d'un couple hétérosexuel, les chrétiens soutiennent les personnes mariées de l'Eglise afin qu'elles surmontent leurs manquements à l'amour (violence conjugale) et à la fidélité (adultère) et ils soutiennent les personnes homosexuelles de l'Eglise afin qu'elles vivent joyeusement un célibat –sans « lourdes épreuves » (1 Corinthiens 7/28)- ou, si elles le souhaitent, un chemin de guérison vers le couple hétérosexuel.

¹⁵ Voir la prise de position du Conseil de la FEPS du 11.3.2002 allant dans ce sens.

Qu'en est-il alors des ministres homosexuels ? Le Conseil synodal nous propose le texte suivant.

« Si la conjugalité est d'ordre public, la sexualité ressort du domaine privé et les choix que font les personnes n'ont pas à être pris en compte pour l'accession aux ministères ».

Je dis résolument NON à ce texte ainsi qu'au commentaire qui l'accompagne : « L'exercice du ministère est avant tout une réponse à un appel du Christ : l'exercice légitime de cette vocation n'est pas invalidée par les comportements personnels ».

L'opposition entre conjugalité –« une vie en commun de deux personnes »- qui serait de l'ordre public et la sexualité, qui ressortirait du domaine privé, n'a pas de sens. Si un ministre homme, par exemple, vit « en commun » avec un autre homme avec le désir explicite d'être reconnu *comme ministre homosexuel*, sa demande est bien celle d'une reconnaissance *publique* de sa sexualité *privée*.

Les personnes qui assument des responsabilités dans l'Eglise –ministres, conseillers de paroisse, catéchètes, etc.- sont *données en exemple* au reste du peuple de l'Eglise (cf. 1 Timothée 3/1-13 et parallèles), qu'elles le veuillent ou non. Elles deviennent des « modèles » -terme honni par tant de ministres réformés !- non seulement pour la valeur de leur parole mais aussi pour leur conduite, leur amour, leur foi et leur pureté (cf. 1 Timothée 4/12).

Au risque de choquer, j'affirme qu'un ministre infidèle à sa femme, et *souhaitant le rester*, devrait avoir le courage de quitter le ministère, tant que sa situation n'est pas clarifiée. Son comportement « personnel » et son choix « privé » sont des obstacles à l'exercice du ministère. Au risque de me répéter, je n'affirme pas cela du haut d'une rectitude morale qui serait la mienne. Aucun péché ne m'est étranger. Mais si un jour il m'arrivait de m'obstiner à ne pas me laisser relever ou transformer là où j'ai failli, il serait de mon devoir de quitter le rôle de responsabilité que l'on m'a confié dans l'Eglise.

Proposition 5 : Pour protéger la valeur du célibat et du mariage entre un homme et une femme, l'Eglise ne confie pas de ministère en son sein à une personne ayant fait le choix de vivre son homosexualité en couple (et à plus forte raison avec plusieurs partenaires)¹⁶. Le faire, ce serait donner en exemple un comportement sexuel que les textes bibliques condamnent et que la grande tradition judéo-chrétienne a refusé.

Cette proposition, si elle était acceptée –mais cela est peu probable !- est tranchante et elle fait mal. Quelle perspective alors pour un ministre homosexuel qui ne se contenterait pas de vivre « en célibataire » - ce qui est une option toujours possible, comme dans l'Eglise catholique, et ne poserait pas de problème insurmontable- mais choisirait –ou a déjà choisi- de vivre « en couple » ? J'en vois deux. La première, rejoindre une Eglise réformée d'un autre canton qui a fait le choix de les reconnaître. La seconde, travailler dans un mouvement chrétien indépendant de l'Eglise-institution, mais en dialogue avec elle, et dont la vocation est d'accompagner des personnes homosexuelles et hétérosexuelles qui font le choix de cheminer ensemble.

Proposition 6 : Pour favoriser l'ouverture à la grâce de Dieu de personnes homosexuelles qui, par choix ou par nécessité, le restent, des théologiens eux-mêmes homosexuels, avec d'autres qui ne le sont pas, les accompagnent dans un chemin de maturation et de guérison (acceptation de leur orientation sexuelle ou processus vers l'hétérosexualité) et à nourrir leur foi.

¹⁶ Voir note 6.

Conclusion

Le Synode devra trancher entre les propositions du Conseil synodal et celles allant dans le sens esquissé ci-dessus (ou d'autres encore !). Toute décision provoquera des exclusions. Subies ou choisies.

Ne pas reconnaître des ministres homosexuels, c'est les exclure. Reconnaître des ministres homosexuels, c'est exclure les chrétiens qui ne peuvent ou ne veulent les reconnaître.

Le Synode a la liberté de suivre les propositions du Conseil synodal. Si tel devait être le cas, les chrétiens qui ne se retrouveraient pas dans cette option, dont moi, auraient la liberté de se demander si ils veulent rester dans une Eglise qui se démarquerait pareillement du sens premier des textes bibliques et de la grande tradition judéo-chrétienne. Je ne dis pas cela pour faire pression. Car de manière réciproque, des ministres homosexuels blessés par le « conservatisme » de personnes telle que moi, se poseront peut-être la même question.

Ce débat éthique conflictuel nous pose peut-être une question encore plus fondamentale. Comment en Eglise prenons-nous nos décisions ? Est-il légitime qu'une majorité – quel que soit le choix de cette majorité – impose ses décisions à ses minorités ? Le vote majoritaire ne remonte pas à la Réforme, mais s'est imposé quand les synodes des Eglises ont imité le système parlementaire ambiant.

Le Conseil Œcuménique des Eglises, de manière prophétique, vient d'introduire la *décision par consensus* dans ses comités et ses assemblées. Le Conseil des Eglises chrétiennes dans le canton de Vaud aussi. Notre Synode pourrait se laisser interpellé par ces « nouveautés » et ainsi œuvrer pour une communion plus sereine en son sein (refus de prendre des décisions hâtives notamment, même si la majorité aurait le « droit » de le faire)¹⁷.

Proposition 7 : A l'occasion de ce débat éthique sur l'homosexualité, source de division et d'exclusion en Suisse comme dans le monde, le Synode réfléchit de manière critique à ses propres prises de décision. Il s'informe en particulier du « mode de décision par consensus » adopté par le Conseil œcuménique des Eglises et par le Conseil des Eglises chrétiennes dans le canton de Vaud. Il en mesure la pertinence, dans certains domaines, pour son propre fonctionnement.

PUISSÉ L'ESPRIT SAINT NOUS VENIR EN AIDE !

¹⁷ Voici comment les statuts du Conseil des Eglises chrétiennes ont précisé le sens du consensus (qui ne concerne pas l'élection des membres ni le budget, décisions qui continuent à être prises par vote à la majorité simple des délégués présents).

« Il y a consensus dans l'un quelconque des cas suivants :

1. Tous les participants sont d'accord (unanimité);
2. La plupart des participants sont d'accord et ceux qui ne le sont pas estiment que la discussion a été à la fois exhaustive et équitable et que la proposition reflète l'opinion générale des membres présents; la minorité donne alors son assentiment à la proposition;
3. Les participants reconnaissent que les opinions divergent et conviennent d'en rendre compte dans la proposition elle-même (et non seulement dans le procès-verbal)
4. Les participants conviennent d'ajourner l'examen de la question;
5. Les participants conviennent qu'aucune décision ne peut être prise.

(Voir « La prise de décision par consensus », dans « Rapport final de la commission spéciale à propos de la participation des Eglises orthodoxes au COE », Genève, Comité Central du COE, août 2002 / www.wcc-coe.org) ».